



PROPSPEED ETCHING PRIMER BASE

Fiche de données de sécurité
Conformément au règlement (CE) N° 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) N° 2020/878)

Date de révision 27-03-2024, Version 8

Langue FR

FDS GÉNÉRIQUE POUR L'UE - AUCUNE DONNÉE SPÉCIFIQUE AUX PAYS

Section 1 - Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur du produit

Nom du produit Propspeed Etching Primer Base
N° de catalogue Composants des kits Propspeed : PSLKIT, PSMKIT, PSSKIT, PSCKIT, 782A(1 L), RPS500 (500 mL), RPS200 (200 mL) et kit Etching Hardener (782BC), EPKIT.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange, et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Base primaire pour métaux (industrie marine, partie A).
Utilisations déconseillées Aucune information disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Propspeed International Ltd
PO Box 83232
Edmonton
Auckland
Nouvelle-Zélande
www.propspeed.com

Téléphone +64 9 524 1470
Téléfax +64 9 813 5246

E-mail (personne compétente) info@propspeed.com

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence +33 3 83 85 21 92 (Base Nationale des Produits et des Compositions (B.N.P.C.) française ; Réseau français des centres antipoison et de toxicovigilance)
(24 h/24 - 365 j/an)

Section 2 - Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

PROPSPEED ETCHING PRIMER BASE

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) N° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) N° 2020/878)

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP) et ses amendements

Identifications des dangers

Classe de danger	Catégorie de danger	Code H
Liquides inflammables	Flam. Liq. 2	H225
Toxicité par aspiration	Tox. Asp. 1	H304
Irritation de la peau	Skin Irrit. 2	H315
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Skin Sens. 1	H317
Lésions oculaires graves/irritation des yeux	Eye Dam. 1	H318
Peut irriter les voies respiratoires	STOT SE 3 H335	H335
Peut provoquer somnolence ou vertiges	STOT SE 3 H336	H336
Peut provoquer le cancer	Carc. 1A	H350
Peut provoquer des lésions aux organes à la suite d'une exposition prolongée ou répétée	STOT RE 2	H373
Très toxique pour la vie aquatique	Aquatic Acute 1	H400
Toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme	Aquatic Chronic 2	H411

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

UFI : 5H80-V0QQ-S000-5FT3

Pictogrammes de danger :



Mot de signal : Danger

Mentions de danger :

[Code H : Informations sur les dangers]

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolences ou vertiges.

H350 Peut provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

[Code P : Informations de sécurité]

Générales

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P103 : Lire l'étiquette avant utilisation.

Prévention

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/aérosols.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les dispositions de sécurité.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P241 Utiliser des équipements électriques/de ventilation/d'éclairage antidéflagrants.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P264 Se laver soigneusement les mains après manipulation.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P242 Utiliser uniquement des outils ne produisant pas d'étincelles.

Réponse

P301+P310 EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

PROPSPEED ETCHING PRIMER BASE

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) N° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) N° 2020/878)

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../ en cas de malaise.

P391 Recueillir le produit répandu.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Rincer à l'eau fraîche ou poser une compresse humide.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.

Élimination

P501 : Éliminer le contenu/récipient dans un centre d'élimination des déchets agréé.

Contient

Propan-2-ol, 2-méthylpropan-1-ol, xylène, hydroxyde de zinc et chromate de zinc

Étiquetage réduit (≤ 125 mL) selon le règlement (CE) N° 1272/2008



Pictogrammes

Mot de signal

Danger

Mentions de danger

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H350 : Peut provoquer le cancer.

H373 : Peut provoquer des lésions aux organes à la suite d'une exposition prolongée ou répétée.

H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H317 : Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H302 + H312 + H332 : Nocif en cas d'ingestion. Nocif par contact cutané. Nocif en cas d'inhalation.

PROPSPEED ETCHING PRIMER BASE

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) N° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) N° 2020/878)

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.3 Autres risques

Cette substance/ce mélange ne contient pas de composants considérés comme persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT), ou très persistants et très bioaccumulables (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations écologiques : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Section 3 - Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Description du mélange

Primaire lavable pour application sur substrat métallique.

Ingrédients dangereux

Substance	No. de registre CAS	No. CE	Concentration en %	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008	
Propan-2-ol Index REACH No. 603-117-00-0	67-63-0	200-661-7	40 à 50 %	Flam. Liq. 2 Eye Irrit. 2 STOT SE 3	H225 H319 H336
2-méthylpropan-1-ol Index REACH No. 603-108-00-1	78-83-1	201-148-0	20 à 30 %	Flam. Liq 3 Eye Dam. 1 Skin Irrit. 2 STOT SE 3 STOT SE 3	H226 H318 H315 H335 H336

PROPSPEED ETCHING PRIMER BASE

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) N° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) N° 2020/878)

Xylène Index REACH No. 601-022-00-9	1330-20-7	215-535-7	5 à 10 %	Flam. Liq 3 Tox. Asp. 1 Acute Tox. 4 Skin Irrit. 2 Eye Irrit. 2 Acute Tox. 4 STOT SE 3 H335 STOT RE 2	H226 H304 H312 H315 H319 H332 H335 H373
Hydroxyde de zinc	20427-58-1	243-814-3	5 à 10 %	Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 2	H400 H411
Chromate de zinc Index REACH No. 024-007-00-3	13530-65-9	236-878-9	1 à 5 %	Acute Tox. 4 VOIE ORALE Skin Sens. 1 Carc. 1A Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1	H302 H317 H350 H400 H410

Section 4 - Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Brûlures	Rincer immédiatement à l'eau. Parallèlement, retirer les vêtements qui n'adhèrent pas à la zone affectée. Appeler une ambulance. Continuer à laver pendant le transport à l'hôpital.
En cas de contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Retirer les lentilles de contact et maintenir les paupières écartées. Appeler une ambulance et continuer à rincer pendant le transport à l'hôpital. Se munir de ces instructions.
En cas de contact avec la peau	Retirer immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Il est important de retirer immédiatement la substance de la peau. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
En cas d'ingestion	Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
En cas d'inhalation	Transporter la victime à l'air libre et la garder au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si nécessaire.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

D'autres symptômes et effets importants, en plus de ceux mentionnés sous « 4.1 Description des premiers secours » (ci-dessus) et « 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et des traitements particuliers nécessaires » (ci-dessous), peuvent être trouvés à la section 11 de la fiche de données de sécurité (FDS) : Informations toxicologiques.

Chronique : Peut provoquer le cancer. Peut provoquer des lésions aux organes à la suite d'une exposition prolongée ou répétée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible.

Section 5 - Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Agents d'extinction

Agents d'extinction appropriés :

Dioxyde de carbone ou poudre sèche.

Éloigner, sans prendre de risque, les récipients inflammables de la zone dangereuse. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les récipients fermés exposés au feu. Adapter les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement proche.

Agents d'extinction inappropriés :

Jet d'eau puissant : peut disperser et propager le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide inflammable.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol. Les vapeurs peuvent se déplacer jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme/une reprise du feu. Attention aux retours de flamme.

À température ambiante, les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. En cas d'incendie, la combustion peut produire des gaz ou des vapeurs toxiques.

En cas d'incendie, des oxydes de carbone peuvent être libérés : monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂) et peroxydes. Peut former de l'oxyde de chrome et de l'oxyde de zinc en cas de combustion.

Les récipients peuvent exploser sous l'effet de la chaleur.

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz/vapeurs irritants, corrosifs et toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un équipement de protection approprié.

Combattre le feu avec les précautions d'usage, à une distance raisonnable. Éviter tout contact avec la peau.

Appliquer les précautions de sécurité générales en matière d'incendie indiquées sur le lieu de travail. Si possible, éloigner les récipients de la zone dangereuse et les refroidir à l'eau. Empêcher les eaux d'extinction de l'incendie de contaminer les égouts et les eaux de surface.

Section 6 - Mesures en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter toute exposition. Ne pas fumer, ne pas utiliser de feu ouvert ou d'autres sources d'inflammation. Pour la protection personnelle, voir la section 8. Respecter les précautions de manipulation décrites dans la présente fiche de données de sécurité. Notamment :

- Assurer une ventilation adéquate.
- Ne PAS toucher le produit et éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- NE PAS respirer les vapeurs, les aérosols et les fumées.
- Éliminer toute source d'inflammation et prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

6.2 Précautions environnementales

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les eaux de surface et les eaux souterraines.

En cas de contamination des égouts, informer les autorités locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pomper ou absorber le produit répandu avec des matériaux inertes et absorbants (sable, terre, etc.). NE PAS utiliser de sciure de bois ou d'autres matériaux inflammables. Respecter les éventuelles restrictions concernant les matériaux (voir sections 7 et 10).

Utiliser des outils non générateurs d'étincelles et un équipement antidéflagrant. Empêcher tout déversement ultérieur si ceci est sans risque. Empêcher tout écoulement dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols et les espaces clos. Placer le tout dans un conteneur à déchets métallique/plastique équipé d'un couvercle étanche et dûment étiqueté avec l'indication du contenu. Éliminer comme un déchet spécial conformément aux réglementations locales et nationales. Ventiler et nettoyer la zone affectée. Considérations relatives à l'élimination : voir section 13.

6.4 Référence à d'autres sections

Matières incompatibles : voir sections 7 et 10.

Équipement de protection individuelle : voir section 8.

Considérations relatives à l'élimination : voir section 13.

Section 7 - Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Tenir hors de portée des enfants.
- Lire l'étiquette avant utilisation.
- Lire la fiche de données de sécurité avant utilisation.

- Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les dispositions de sécurité.
- Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
- Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- Utiliser uniquement des outils ne produisant pas d'étincelles.
- Utiliser un équipement électrique, une ventilation et un éclairage antidéflagrants.
- Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
- Éviter de respirer les fumées, les vapeurs ou les aérosols.
- Se laver soigneusement les mains après manipulation.
- Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.
- Éviter le rejet dans l'environnement.
- Porter des vêtements et des équipements de protection.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Tenir hors de portée des enfants.
- Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine.
- Stocker les récipients dans un espace à l'épreuve des flammes et non fumeur.
- Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
- Tenir à l'écart de l'eau et de l'humidité.
- Maintenir les récipients fermés de manière étanche.
- Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes et de toute source d'inflammation.
- Protéger les récipients contre les dommages physiques et les inspecter régulièrement pour déceler la présence de défauts ou de fuites.
- Protéger de la lumière du soleil.
- NE PAS stocker avec des agents oxydants. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles comme indiqué dans la section 10.
- Conserver sous clé, dans une zone accessible uniquement au personnel formé et autorisé.
- Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
- Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
- Disposer de l'équipement approprié de nettoyage de déversements et d'extincteurs d'incendie à proximité de la zone de stockage.
- Température de stockage recommandée : < 25 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation spécifique n'est prévue, à l'exception de celle mentionnée à la section 1.2.

Section 8 - Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Valeur limites d'exposition professionnelle (LEP)

PROPSPEED ETCHING PRIMER BASE

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) N° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) N° 2020/878)

Composant	(UE) 2017/2398		France		Espagne	
	TWA	STEL	TWA	STEL	TWA	STEL
Propan-2-ol	-	-	-	980 mg/m ³ , 400 ppm	500 mg/m ³	1000 mg/m ³
2-méthylpropan-1-ol	-	-	150 mg/m ³ , 50 ppm	-	154 mg/m ³	-
XYLÈNE	221 mg/m ³ , 50 ppm	442 mg/m ³ , 100 ppm	221 mg/m ³ , 50 ppm	442 mg/m ³ , 100 ppm	221 mg/m ³ , 50 ppm	442 mg/m ³ , 100 ppm
HYDROXYDE DE ZINC	-	-	-	-	-	-
CHROMATE DE ZINC	-	0,005 mg/m ³	0,005 mg/m ³	-	0,01 mg/m ³	-

Composant	Italie		Pays-Bas		Grèce		Croatie	
	TWA	STEL	TWA	STEL	TWA	STEL	TWA	STEL
Propan-2-ol	-	-	-	-	-	-	999 mg/m ³ , 400 ppm	1250 mg/m ³ , 500 ppm
2-méthylpropan-1-ol	-	-	-	-	-	-	154 mg/m ³ , 50 ppm	231 mg/m ³ , 75 ppm
XYLÈNE	221 mg/m ³ , 50 ppm	442 mg/m ³ , 100 ppm	-	-	221 mg/m ³ , 50 ppm	442 mg/m ³ , 100 ppm	221 mg/m ³ , 50 ppm	442 mg/m ³ , 100 ppm
HYDROXYDE DE ZINC	-	-	-	-	-	-	-	-
CHROMATE DE ZINC	0,005 mg/m ³	-	0,005 mg/m ³	-	-	-	0,05 mg/m ³	-

8.1 Paramètres de contrôle

Composant	Exposition	Employés			
		Aiguë/à court terme Effets locaux	Aiguë/à court terme Effets systémiques	Long terme Effets locaux	Long terme Effets systémiques
Propan-2-ol	Par inhalation	-	-	-	500 mg/m ³
	Cutanée	-	-	-	888 mg/kg de poids corporel/jour
2-méthylpropan-1-ol	Par inhalation	-	-	310 mg/m ³	-
	Cutanée	-	-	-	-
Xylène	Par inhalation	442 mg/m ³			
	Cutanée				
Chromate de zinc	Par inhalation				0,5 µg/m ³

PROPSPEED ETCHING PRIMER BASE

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) N° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) N° 2020/878)

	Cutanée	-	-	0,2 µg/cm²	0,04 mg/kg de poids corporel/jour
Hydroxyde de zinc	Par inhalation	Aucune donnée disponible.			
	Cutanée				

Composant	Exposition	Population générale			
		Aiguë/à court terme Effets locaux	Aiguë/à court terme Effets systémiques	Long terme Effets locaux	Long terme Effets systémiques
Propan-2-ol	Par inhalation	-	-	-	89 mg/m³
	Cutanée	-	-	-	319 mg/kg de poids corporel/jour
	Orale	-	-	-	26 mg/kg de poids corporel/jour
2-méthylpropan-1-ol	Par inhalation	-	-	55 mg/m³	-
	Cutanée	-	-	-	-
	Orale	-	-	-	-
Chromate de zinc	Par inhalation	Aucune donnée disponible.			
	Cutanée				
	Orale				
Hydroxyde de zinc	Par inhalation	Aucune donnée disponible.			
	Cutanée				
	Orale				
Xylène	Par inhalation	260 mg/m³	260 mg/m³	65,3 mg/m³	65,3 mg/m³
	Cutanée	-	-	-	125 mg/kg de poids corporel/jour
	Orale	-	-	-	12,5 mg/kg de poids corporel/jour

Concentration prédite sans effet (PNEC)

Composant	Objectif de protection environnementale	Valeur PNEC
Propan-2-ol	Eau douce	140.9 mg/l
	Rejets intermittents (eau douce)	140.9 mg/l
	Sédiments (eau douce)	552 mg/kg
	Eau de mer	140.9 mg/l
	Sédiments (eau de mer)	552 mg/kg
	Sol	28 mg/kg
	Station d'épuration des eaux usées (STP)	2251 mg/l
2-méthylpropan-1-ol	Eau douce	400 µg/l
	Rejets intermittents (eau douce)	11 mg/l
	Sédiments (eau douce)	1,56 mg/kg
	Eau de mer	40 µg/l
	Sédiments (eau de mer)	156 µg/kg
	Sol	76 µg/kg
	Station d'épuration des eaux usées (STP)	10 mg/l

PROPSPEED ETCHING PRIMER BASE

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) N° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) N° 2020/878)

Xylène	Eau douce	327 µg/l
	Rejets intermittents (eau douce)	327 µg/l
	Sédiments (eau douce)	12,46 mg/kg
	Eau de mer	327 µg/l
	Sédiments (eau de mer)	12,46 mg/kg
	Sol	2,31 mg/kg
	Station d'épuration des eaux usées (STP)	6,58 mg/l
Chromate de zinc	Eau douce	5 µg/l Chrome III - 20,6 µg/l Zinc
	Rejets intermittents (eau douce)	5 µg/l Chrome III - Zinc : Sans objet
	Sédiments (eau douce)	31 mg/kg dwt Chrome III - 117,8 mg/kg dwt Zinc
	Eau de mer	5 µg/l Chrome III - 6,1 µg/l Zinc
	Sédiments (eau de mer)	31 mg/kg dwt Chrome III - 56,5 mg/kg dwt Zinc
	Sol	3,2 mg/kg dwt Chrome III - 35,6 mg/kg dwt Zinc
	Station d'épuration des eaux usées (STP)	100 µg/l Zinc - 10 mg/l Chrome III
Hydroxyde de zinc	Eau douce	14,4 µg/l
	Rejets intermittents (eau douce)	14,4 µg/l
	Sédiments (eau douce)	146,9 mg/kg
	Eau de mer	7,2 µg/l
	Sédiments (eau de mer)	162,2 mg/kg
	Sol	83,1 mg/kg
	Station d'épuration des eaux usées (STP)	100 µg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Utiliser des équipements électriques/de ventilation/d'éclairage/.../ antidéflagrants. Porter des vêtements et des équipements de protection individuelle appropriés en fonction des concentrations et des quantités de substances dangereuses présentes sur le lieu de travail.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Tenir à l'écart de la nourriture, des boissons et des aliments pour animaux. Ne pas stocker de tabac dans les locaux de travail ou dans les zones où le produit est utilisé. Toute exposition doit être évitée aux femmes enceintes. Se laver soigneusement les mains avant les pauses et après le travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Quitter immédiatement tous les vêtements contaminés. Les vêtements de protection individuelle doivent être conservés séparément des autres vêtements. Les vêtements contaminés doivent être déposés dans un récipient fermé jusqu'à leur élimination ou leur décontamination. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Prévoir des postes de lavage oculaire à proximité du poste de travail. Informer le personnel de nettoyage des propriétés dangereuses du produit chimique.

8.2.2 Équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Des lunettes de protection ou un écran facial bien ajustés et pourvus d'une protection latérale doivent être portés. Norme européenne EN 166.

Attention : les lentilles de contact présentent un danger : les lentilles souples peuvent absorber les irritants et tous les types de lentilles les concentrent.

Protection des mains

Le port de gants de protection est obligatoire à tout moment.

Type de matériau (recommandé) : Gants de protection en caoutchouc nitrile.

Épaisseur du matériau : > 0,4 mm.

Délai de pénétration du matériau des gants : > 480 min.

Norme européenne EN 374.

D'autres types de gants peuvent être recommandés par le fournisseur de gants.

Inspecter les gants avant de les utiliser. Veuillez respecter les instructions relatives à la perméabilité et au délai de pénétration fournies par le fournisseur des gants.

Ne pas oublier que le liquide peut pénétrer dans les gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, l'abrasion et le temps de contact.

Avertissement : en raison des nombreux facteurs d'influence (par ex., la température), la durée d'utilisation des gants de protection contre les produits chimiques peut être nettement inférieure aux temps de pénétration déterminés par les tests. Le changement fréquent de gants est recommandé. Prévoir des périodes de répit pour permettre à la peau de se régénérer. Une protection préventive de la peau (crèmes/pommades protectrices) est recommandée. Veiller à adopter une méthode adéquate pour retirer les gants sans contact entre la peau et les surfaces contaminées.

Éliminer les gants contaminés conformément aux réglementations locales et aux bonnes pratiques en vigueur sur le lieu de travail.

Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements de protection à manches longues et imperméables pour protéger de tout contact avec les liquides/vapeurs. Porter un équipement de protection antistatique ignifuge. Porter des vêtements et des équipements de protection individuelle appropriés en fonction des concentrations et des quantités de substances dangereuses présentes sur le lieu de travail.

Protection respiratoire

Utiliser un respirateur homologué adéquat. Une protection respiratoire est nécessaire lorsque :

- une ventilation adéquate ne peut pas être assurée
- les limites d'exposition sont dépassées
- des vapeurs/aérosols sont générés.

Les équipements de protection individuelle adéquats doivent être utilisés en fonction des concentrations et des quantités de substances dangereuses sur le lieu de travail, et conformément aux normes européennes NF EN.

Respecter les durées maximales de port des dispositifs de protection respiratoire. L'équipement de protection respiratoire doit être ajusté, utilisé et entretenu correctement. L'employeur doit veiller à ce que l'entretien, le nettoyage et les essais des dispositifs de protection respiratoire soient effectués conformément aux instructions du fabricant.



8.2.3 Contrôles de l'exposition environnementale

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les eaux de surface et les eaux souterraines. Risque d'explosion.

Section 9 - Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	peinture liquide
Couleur	jaune
Odeur	alcool et solvants aromatiques
Seuil olfactif	données non disponibles
pH	non applicable (produit à base de solvant)
Point de fusion/point de congélation	données non disponibles
Point d'ébullition et intervalle d'ébullition	81 °C - 108 °C
Point d'éclair	14 °C
Taux d'évaporation	données non disponibles
Inflammabilité	données non disponibles
Limites d'explosivité	limite inférieure : 1,1 %, limite supérieure : 12,0 %
Pression de vapeur	4 266 Pa (25 °C)
Densité	0,89 - 0,91 (air=1)
Densité de vapeur relative	≈2,1 (air=1)
Gravité spécifique	0,87 - 0,92 g/cm ³
Solubilité	insoluble dans l'eau, soluble dans les solvants organiques
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	données non disponibles
Température d'auto-inflammation	données non disponibles

Température de décomposition	données non disponibles
Viscosité	500 - 750 cP
Masse moléculaire	Mélange

Section 10 - Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable si les règles de manipulation et de stockage sont respectées.

D'autres informations importantes peuvent être mentionnées dans d'autres parties de ce chapitre.

10.2 Stabilité chimique

Stable si les règles de manipulation et de stockage sont respectées. Délai de réticulation : 5 - 60 min (20 °C)

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Risque d'inflammation.

Peut former des peroxydes.

Réaction violente avec : comburants, acide nitrique, acide sulfurique, soufre, métaux alcalins, métaux alcalino-terreux.

Risque d'inflammation ou de formation de gaz ou de vapeurs inflammables avec : métaux alcalins, métaux alcalino-terreux, oxyde de chrome (VI), agents oxydants puissants, aluminium

Risque d'explosion avec : peroxyde d'hydrogène, perchlorates, phosgène, composés organiques nitrés, agents oxydants puissants, acide nitrique, dioxyde d'azote

Réaction exothermique avec : aldéhydes, amines, oléum, fer, aluminium, chlore, trichlorure de phosphore, acide nitrique, acides puissants, chlorure d'acide, composés halogénés, tert-butanolate de potassium, comburants puissants, agents réducteurs

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Éviter l'exposition prolongée à la lumière.

10.5 Matériaux incompatibles

Éviter tout contact avec : caoutchouc, matières plastiques, alcalis, huiles, comburants puissants, acides, halogènes, anhydrides d'acide, aluminium, chlorures d'acide, agents oxydants et agents réducteurs.

Voir le point 10.3 pour plus de détails.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Peut former des peroxydes, du monoxyde de carbone (CO), du dioxyde de carbone (CO₂), des oxydes de chrome, des oxydes de zinc.

Produits de combustion dangereux : voir section 5.

Section 11 - Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

A. COMPOSANTS

[Propan-2-ol]

Toxicité aiguë

DL50 (voie orale) 5 840 mg/kg (rat)

CL50 (inhalation) 10 000 ppm/6 h (rat)

DL50 (cutanée) 16,4 ml/kg (lapin)

(ECHA)

Corrosion/irritation cutanée

Provoque une irritation des muqueuses.

Lésions/irritation des yeux

Provoque une irritation.

Sensibilisation cutanée/respiratoire

Provoque une irritation des voies respiratoires.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro : négative. Génotoxicité in vitro : négative.

Cancérogénicité

Aucune.

Toxicité pour la reproduction

Toxique pour la fertilité et le développement chez l'animal seulement, à des doses entraînant des effets toxiques chez les parents.

Tératogénicité

Aucune donnée disponible.

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique ou répétée)

Aucune donnée disponible.

Source : ECHA et INRS français

[2-méthylpropan-1-ol]

Toxicité aiguë

DL50 (voie orale) 2 830 - 3 350 mg/kg (rat)

CL50 (inhalation) 18,18 mg/l/6 h (rat)

DL50 (cutanée) 2 000-2 460 mg/kg (lapin)

(ECHA)

Corrosion/irritation cutanée

Provoque une irritation de la peau et des muqueuses (yeux, voies respiratoires, voies digestives). Catégorie 2.

Lésions/irritation des yeux

Provoque des lésions oculaires graves. Catégorie 1.

Sensibilisation cutanée/respiratoire

Aucune donnée disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Négative.

Cancérogénicité

Aucune donnée disponible.

Toxicité pour la reproduction

Aucun effet sur la fertilité ou le développement n'a été mis en évidence chez l'animal.

Tératogénicité

Aucune donnée disponible.

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique ou répétée)

Système respiratoire, système nerveux central. Catégorie 3.

Source : ECHA et INRS français

[Chromate de zinc]

Toxicité aiguë

DL50 (voie orale) 600 mg/kg (rat)

(INRS français)

Corrosion/irritation cutanée

Provoque une irritation de la peau et des muqueuses (tractus gastro-intestinal et voies respiratoires).

Lésions/irritation des yeux

Provoque une irritation.

Sensibilisation cutanée/respiratoire

Peau, catégorie 1.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro.

Cancérogénicité

Les chromates de zinc sont classés cancérogènes.

Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée disponible.

Tératogénicité

Aucune donnée disponible.

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique ou répétée)

Aucune donnée disponible.

Source : INRS français

[Xylène]**Toxicité aiguë**

DL50 (voie orale) 3 523 - 4 000 mg/kg (rat)
5 251 - 5 627 mg/kg (souris)
CL50 (inhalation) 29 mg/l/4 h (rat)
DL50 (cutanée) 12 126 mg/kg (lapin)

(ECHA)

Corrosion/irritation cutanée

Provoque une irritation de la peau et des muqueuses (yeux, voies respiratoires). Catégorie 2.

Lésions/irritation des yeux

Provoque une irritation sévère des yeux. Catégorie 2.

Sensibilisation cutanée/respiratoire

Aucune donnée disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro : négative. Génotoxicité in vitro : négative.

Cancérogénicité

Aucune donnée disponible.

Toxicité pour la reproduction

Le xylène est embryolétal et fœtotoxique chez le rat et la souris à doses élevées qui ne sont pas toujours toxiques pour les mères. Aucune donnée ne permet d'évaluer les effets sur la fertilité.

Tératogénicité

Aucune donnée disponible.

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique ou répétée)

Voies respiratoires, catégorie 3.

Risque présumé d'effets graves sur les organes (système nerveux central, foie, reins) en cas d'exposition prolongée ou répétée.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Source : ECHA et INRS français

[Hydroxyde de zinc]**Toxicité aiguë**

DL50 (voie orale) >2 000 mg/kg (rat)

CL50 (inhalation) >5,7 mg/l/4 h (rat)

(ECHA)

Lésions/irritation des yeux

Provoque une irritation.

Sensibilisation cutanée/respiratoire

Provoque une irritation de la peau et des muqueuses (tractus gastro-intestinal et voies respiratoires).

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité

Aucune donnée disponible.

Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée disponible.

Tératogénicité

Aucune donnée disponible.

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique ou répétée)

Aucune donnée disponible.

Source : ECHA

B. MÉLANGE

Aucune donnée spécifique sur le mélange.

11.2 Informations complémentaires

Autres effets indésirables : Irritations cutanées et dermatoses graves, réactions allergiques cutanées, dépression du système nerveux central, effets neurologiques, nausées, migraines, vomissements, somnolence, vertiges, narcose, ataxie, état de choc.

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues.

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

PROPSPEED ETCHING PRIMER BASE

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) N° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) N° 2020/878)

Section 12 - Informations écologiques

12.1 Toxicité

A. COMPOSANTS

Propan-2-ol	Vairon à grosse tête (<i>Pimephales promelas</i>) CL50 - 9 640 mg/l - 96 h - dynamique Daphnie (<i>Daphnia magna</i>) CE50 - 13 299 mg/l - 48 h Algues (<i>Desmodesmus subspicatus</i>) - CL50 - > 1 000 mg/l - 72 h
2-méthylpropan-1-ol	Vairon à grosse tête (<i>Pimephales promelas</i>) CL50 - 1 430 mg/l - 96 h
Chromate de zinc	Poisson (<i>Poecilia reticulata</i>) CL50 - 0,56 mg/l - 96 h Poisson (<i>Oncorhynchus mykiss</i>) CL50 - 0,24 mg/l - 96 h - statique
Xylène	Poisson (<i>Oncorhynchus mykiss</i>) CL50 - 2,60 mg/l - 96 h - statique Algues (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>) - CE50 - 4,36 mg/l - 73 h - statique Bactérie (<i>Pseudomonas putida</i>) - CE50 - 43 mg/l - 5,75 h - statique
Hydroxyde de zinc	Poisson (<i>Poecilia reticulata</i>) CL50 - 0,102 mg/l - 96 h Algues (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>) - CE50 - 0,042 mg/l - 96 h - statique

B. MÉLANGE

Aucune donnée disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

A. COMPOSANTS

Propan-2-ol	Biodégradabilité aérobique - Durée d'exposition 21 jours Résultat : 95 % : Facilement biodégradable
2-méthylpropan-1-ol	Biodégradabilité aérobique - Durée d'exposition 14 jours Résultat : >90 % : Facilement biodégradable
Chromate de zinc	La substance peut persister. Le produit contient des métaux lourds. Prétraitement spécial nécessaire. Contient des substances connues pour être dangereuses pour l'environnement ou non dégradables dans les stations d'épuration.
Xylène	Aucune donnée disponible.
Hydroxyde de zinc	Aucune donnée disponible.

B. MÉLANGE

En durcissant, le produit devient une masse difficilement dégradable. Ce produit est suspecté de ne pas être facilement biodégradable.

PROPSPEED ETCHING PRIMER BASE

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) N° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) N° 2020/878)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

A. COMPOSANTS

Propan-2-ol	Coefficient de partage : n-octanol/eau log Pow : 0,05 Ne s'accumule pas de manière significative dans les organismes. Aucune bioaccumulation n'est à prévoir.
2-méthylpropan-1-ol	Facteur de bioconcentration (FBC) <100 Coefficient de partage : n-octanol/eau log Pow : 0,79 (25 °C) Aucune bioaccumulation n'est à prévoir.
Chromate de zinc	Ce produit présente un potentiel élevé de bioconcentration.
Xylène	Facteur de bioconcentration (FBC) - 25,9
Hydroxyde de zinc	Aucune donnée disponible.

B. MÉLANGE

En durcissant, le produit devient une substance solide immobile. Le produit contient des substances solubles dans l'eau qui peuvent se répandre dans les systèmes d'eau.

12.4 Mobilité dans le sol

A. COMPOSANTS

Propan-2-ol	ÉLEVÉE (KOC = 1,06)
2-méthylpropan-1-ol	MOYENNE (KOC = 2,048)
Chromate de zinc	Aucune donnée disponible.
Xylène	Aucune donnée disponible.
Hydroxyde de zinc	Aucune donnée disponible.

B. MÉLANGE

Aucune donnée disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

A. COMPOSANTS

Propan-2-ol	La substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT)/très persistante et très bioaccumulable (vPvB).
2-méthylpropan-1-ol	
Chromate de zinc	
Xylène	
Hydroxyde de zinc	

B. MÉLANGE

Aucune donnée disponible.

12.6 Des propriétés perturbatrices du système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Éviter le rejet dans l'environnement. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Section 13 - Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Éliminer le produit et le récipient comme des déchets dangereux. Éliminer conformément aux Directives européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Éliminer conformément aux réglementations locales. Laisser le produit dans son récipient d'origine. Les vapeurs résiduelles étant inflammables, manipuler les récipients vides avec précaution.

Élimination du produit/des emballages

Éliminer le contenu et le récipient dans une installation d'élimination des déchets dangereux agréée. Ne pas rejeter dans les égouts. Les récipients vides contiennent des résidus de produit (liquide ou vapeur) et peuvent être dangereux. Manipuler les emballages contaminés de la même manière que la substance elle-même. Conserver le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation.

Législation sur l'élimination des déchets Réf. No. (CE)

Les déchets et les emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations en vigueur sur les déchets et les emballages vides pour la France l'arrêté du 15-07-1994. La classification dans le catalogue des déchets Européens (2000/532/CE). Codes de déchets/dénominations des déchets conformément à la LoW: 08 01 11* Déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses. Si le mélange est mélangée à d'autres déchets, ce code ne peut plus s'appliquer. Si mélangé avec d'autres déchets, le code approprié devra être attribué. Pour plus d'information contacter votre autorité locale des déchets. Il convient de ne pas éliminer les déchets par rejet dans les égouts. Avec les renseignements fournis dans cette fiche de sécurité, des conseils auprès des autorités s'occupant des déchets devraient être obtenus sur la classification désempallages vides.

Les emballages ne sont pas bien nettoyés peuvent contenir des vapeurs (tres) inflammables ou explosives.

PROPSPEED ETCHING PRIMER BASE

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) N° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) N° 2020/878)

Autres effets néfastes: Utiliser adéquatement l'équipement de protection pour l'enlèvement et / ou l'élimination de ce produit.

Codes HP : HP3, HP4, HP5, HP7, HP13, HP14.

Section 14 - Informations sur le transport

	ADR/RID Route et rail	IMDG	IATA Transport aérien
14.1 Numéro ONU	UN1263	UN1263	UN1263
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	PEINTURE	PEINTURE	PEINTURE
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	 3	 3	 3
14.4 Groupe d'emballage	II	II	II
14.5 Dangers pour l'environnement	3YE	3YE	3YE
Polluant marin		Non*	
EmS		F-E, S-E	

*Déclaration de quantités limitées :

Si le contenant individuel du produit est inférieur à 5 L ou kg, il peut être transporté en tant que marchandise non dangereuse, à condition que l'emballage du produit soit toujours étiqueté conformément aux exigences de la marchandise dangereuse et que le conducteur reçoive des informations de sécurité conformément au chapitre 3.4 du règlement type de l'ONU sur le transport des marchandises dangereuses.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans un conditionnement correct et sécurisé. S'assurer que les personnes qui transportent le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL73/78 et au code IBC

Non disponible.

Section 15 - Informations réglementaires

15.1 Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange

Respecter les réglementations européennes et nationales. Pour les informations relatives à l'étiquetage, reportez-vous à la section 2.

Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (Seveso III) : Sans objet.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Le fabricant n'a effectué aucune évaluation de la sécurité chimique de ce produit.

Section 16 - Autres informations

Produit

Les informations fournies dans le présent document sont basées sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication.

Les propriétés du produit décrit ne constituent pas une garantie au sens juridique du terme. La mise à disposition du présent document ne dégage pas l'acheteur du produit de sa responsabilité de se conformer aux législations et réglementations en vigueur pour ledit produit. Ce qui précède est valable notamment pour la revente et la distribution du produit, ou de substances ou d'articles contenant ce produit, dans d'autres juridictions et eu égard aux droits de propriété industrielle et commerciale de tiers. Si le produit décrit est transformé ou mélangé à d'autres substances ou matériaux, les informations contenues dans le présent document peuvent ne pas être valables pour le nouveau produit ainsi fabriqué, sauf si mentionné explicitement. En cas de reconditionnement du produit, le client est tenu de fournir les informations de sécurité requises.

Légende

CAS	Chemical Abstracts Service
ppm	partie par million
DL50	Dose létale 50 % : la DL50 correspond à la dose d'une substance testée provoquant un taux de létalité de 50 % des animaux testés pendant un intervalle de temps donné.
CL50	Concentration létale 50 % : la CL50 correspond à la concentration d'une substance testée provoquant un taux de létalité de 50 % des animaux testés pendant un intervalle de temps donné.
CE50	Concentration efficace 50 %
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
WEL	Limite d'exposition au poste de travail
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
DNEL	Dose dérivée sans effet
PNEC	Concentration prédite sans effet
REACH	Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances

PROPSPEED ETCHING PRIMER BASE

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) N° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) N° 2020/878)

CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
ADR/RID	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
IATA	Association internationale du transport aérien

Liq. Inflam.	Liquide inflammable
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Lés. oculaires	Lésions oculaires graves/irritation des yeux
Irri. d. yeux	Irritation des yeux
Irri. de la peau	Irritation de la peau
Cancéro.	Cancérogénicité
Tox. aiguë	Toxicité aiguë
Sens. resp. cut.	Sensibilisation respiratoire/cutanée
Milieu aqua. chro.	Dangereux pour le milieu aquatique (chronique)
Milieu aqua.	Dangereux pour le milieu aquatique
Asp. tox.	Danger par aspiration